



# Inspection nationale du travail en Italie (INL)

## Structure, mission et compétences

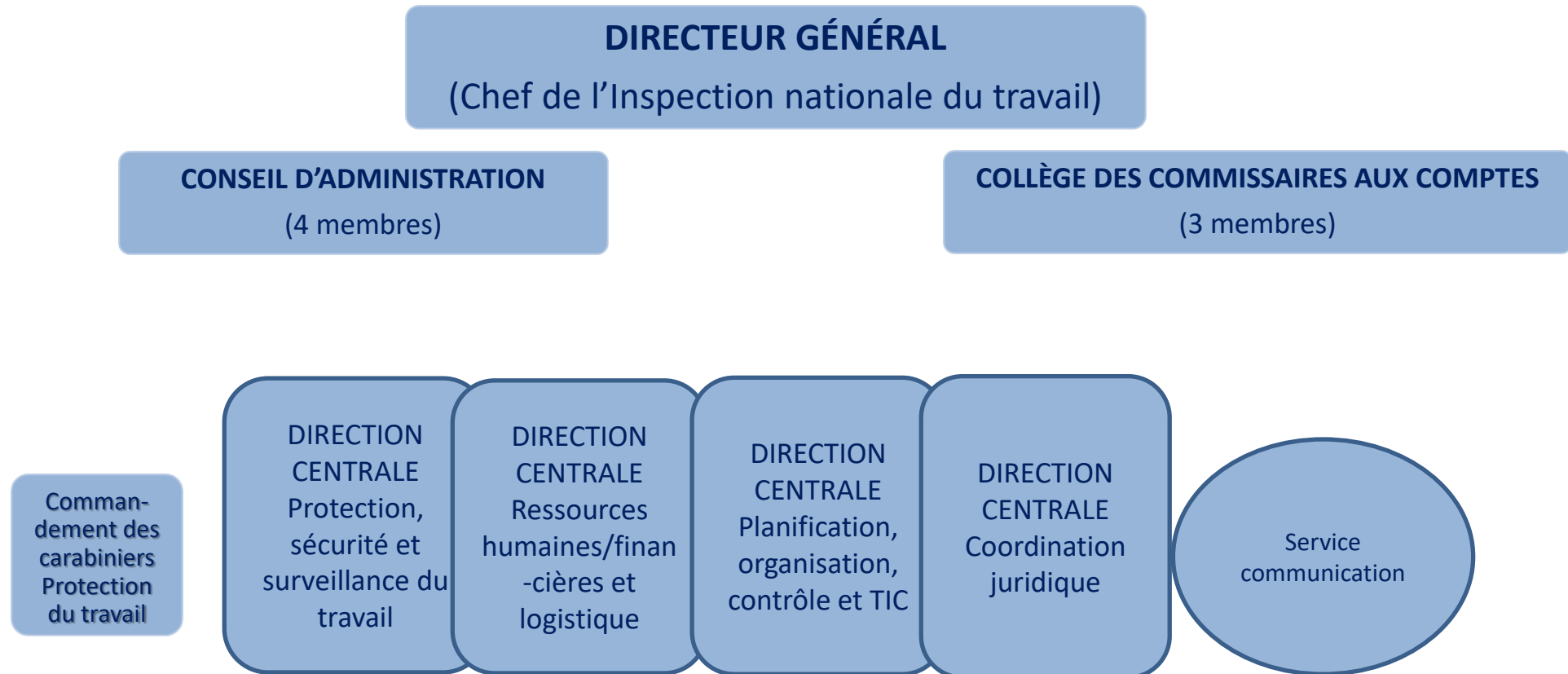
9/03/2021



# Organisme unique dédié aux activités d'inspection du travail : intégration des services d'inspection du MLPS, de l'INPS et de l'INAIL (Loi n° 183/2014, décret législatif n° 149/2015)



# Structure centrale de l'INL



# Structure territoriale de l'INL



## IIL Milan

*(Ligurie, Lombardie, Piémont, Val d'Aoste)*

## IIL Venise

*(Émilie-Romagne, Frioul-Vénétie-Julienne, Marches, Vénétie)*

## IIL Rome

*(Abruzzes, Latium, Sardaigne, Toscane, Ombrie)*

## IIL Naples

*(Basilicate, Campanie, Calabre, Molise, Pouilles)*

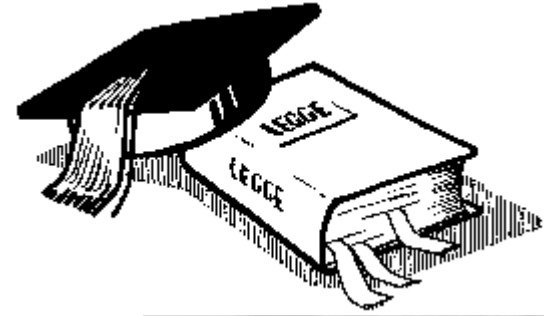
**4 Inspections interrégionales du travail (IIL)**

**74 Inspections territoriales du travail (ITL)**

# Compétences de l'Inspection nationale du travail (1)

## CONTRÔLES :

- ✓ Respect des normes du travail
- ✓ Bonne application des conventions collectives
- ✓ Respect des obligations en matière d'assurance et de prévoyance



# Compétences de l'Inspection nationale du travail (2)

## PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION :

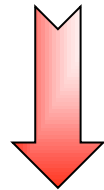
- Travail illégal ou non déclaré
- Exploitation par le travail
- Détachement transnational des travailleurs
- Travailleurs vulnérables (femmes, mineurs, jeunes, migrants, personnes en situation de handicap, etc.)

# Compétences de l'Inspection nationale du travail (3)

## Santé et sécurité au travail



**Autorités sanitaires locales (ASL)**



**TOUS SECTEURS  
D'ACTIVITÉ**



**Inspections territoriales du travail (ITL)**



- **Bâtiment**
- **Rayonnements ionisants**
- **Chemins de fer**
- **Espaces confinés**

# Principales fonctions de l'INL (en matière d'inspection)

- ❑ Programmation et suivi annuels des résultats de l'activité de surveillance
- ❑ Coordination de l'activité de surveillance et du contentieux y afférent
- ❑ Circulaires et consignes opérationnelles
- ❑ Formation et perfectionnement des inspecteurs
- ❑ Prévention et promotion auprès des entreprises et des travailleurs





# Coordination entre l'INL, l'INPS et l'INAIL

## Réunions de coordination

Participants : représentants de l'INL, de l'INPS et de l'INAIL

### Réunions périodiques visant à :

- échanger sur les questions récurrentes et les phénomènes émergents
- définir des procédures communes
- planifier les activités



# Compétences des inspecteurs du travail



Constatation d'inspections (en qualité d'officiers de police judiciaire)



Incitation à la régularisation des infractions en vue de protéger efficacement les travailleurs



Protection des droits patrimoniaux des travailleurs



Mission d'information pour lutter contre le travail illégal et au noir

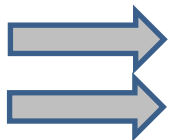
# POUVOIRS DU PERSONNEL AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS D'INSPECTION (2)

## Conciliation monocratique



### OBJECTIF

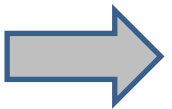
Protection immédiate des **droits** des travailleurs prévus par la législation ou les conventions collectives



### NATURE

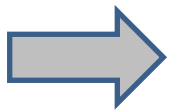
**Préventive** (en cas de demande d'intervention)

**Simultanée** (lors d'une inspection et avant l'apparition de preuves d'éventuelles infractions)



### ISSUE

Accord  $\oplus$  règlement des sommes  $\oplus$  cotisations  $\oplus$  **abandon des poursuites**



Pas d'accord ou absence des parties  $\oplus$  **constatation**



# POUVOIRS DU PERSONNEL AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS D'INSPECTION (3)

## Mise en demeure de constatation

### OBJECTIF

Garantie des **droits patrimoniaux** des travailleurs prévus par la législation ou les conventions collectives



**Avis de mise en demeure** → **L'employeur doit payer sous 30 j.**

**L'employeur**

**PAIE LE TRAVAILLEUR**



**Le droit du travailleur est respecté**

**NE FAIT RIEN**

**DEMANDE UNE CONCILIATION  
ou  
FORME UN RECOURS**



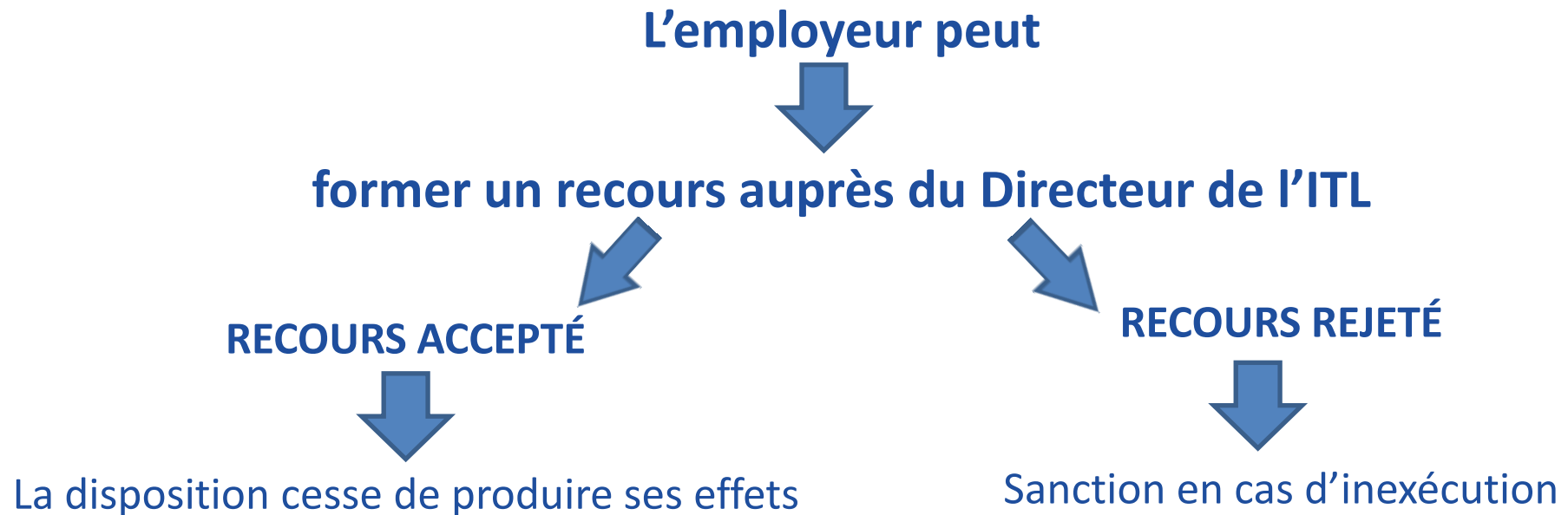
# POUVOIRS DU PERSONNEL AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS D'INSPECTION (4)

## Disposition

### OBJECTIF

Garantir l'application des dispositions légales ou conventionnelles ne prévoyant pas de sanction

**Avis de disposition (titre immédiatement exécutoire)**






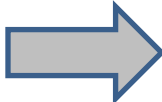
# POUVOIRS DU PERSONNEL AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS D'INSPECTION

## Mise en demeure

### OBJECTIF

- ✓ Régularisation des **infractions administratives remédiables** en échange d'une pénalité minimale

### ISSUE :

- Exécution de la mise en demeure (30 j.)  paiement de la pénalité minimale (15 j.)  **abandon des poursuites**
  - Inexécution ou non-paiement  notification de l'infraction et **application d'une pénalité supérieure au montant minimum**
- ✓ **Mise en demeure avec effet rétroactif**  infractions spontanément régularisées




# POUVOIRS DU PERSONNEL AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS D'INSPECTION

## Prescription

### OBJECTIF

- ✓ Régularisation des **infractions pénales sanctionnées par une arrestation et une amende ou uniquement une amende** en échange de l'annulation de la contravention

### ISSUE :

- Exécution de la prescription dans le délai imparti par l'organe de contrôle  paiement d'une amende (30 j.)  **annulation de la contravention**
- Inexécution ou non-paiement  **poursuites pénales**

# Demande d'intervention (DI)



<https://www.ispettorato.gov.it/it-it/strumenti-e-servizi/Modulistica/Documents/Richiesta%20di%20intervento%20ispettivo/INL-31-Modulo-richiesta-di-intervento-ispettivo-francese.pdf>

S'il souhaite signaler une irrégularité concernant sa situation professionnelle, un travailleur peut :

- se rendre à l'Inspection territoriale du travail dont dépend la province où se situe le lieu de travail (« inspecteur de garde »)
- envoyer une notification (DI) au service
  - en apportant/joignant les documents requis pour formuler une demande d'intervention



# Législation italienne sur le travail au noir



## TRAVAILLEUR AU NOIR



Travailleur salarié totalement inconnu de l'administration publique



## SANCTION MAXIMALE



Un montant est dû pour chaque travailleur illégal, qui augmente en fonction de la durée de l'infraction



L'inspecteur du travail oblige l'employeur à embaucher le travailleur (dans le cadre d'un contrat régulier d'au moins trois mois)



Si l'employeur régularise la situation du travailleur, le montant dû est revu à la baisse

# POUVOIRS DU PERSONNEL AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS D'INSPECTION (1)

## Interruption de l'activité de l'entreprise

- Nombre de travailleurs au noir  $\geq 20\%$

ou



- Manquements graves et répétés en matière de santé et sécurité au travail

# IMI (système d'information du marché intérieur)



- Coordinateur national (NIMIC)



*Département des Politiques Européennes de la Présidence du Conseil des Ministres, Coordination nationale IMI, Direction Générale Marché Intérieur et Concurrence : [nimic@governo.it](mailto:nimic@governo.it)*

- Coordinateur IMI pour le détachement



*INL, DC Protection, sécurité et surveillance du travail : procède à l'enregistrement des utilisateurs et est chargée de la gestion des demandes et de l'échange d'informations via la plateforme IMI*

# UTILISATEURS/ORGANISMES CONCERNÉS par les demandes IMI

- ❑ Au minimum un référent IMI par inspection territoriale (dont les services d'inspection de Sicile, du Trentin et de Haut-Adige, non coordonnés par l'Agence)
- ❑ Établissement des profils du personnel d'autres organismes (INPS-INAIL)
- ❑ Habilitation des référents des procureurs de la République près les cours d'appel pour le recouvrement des amendes administratives
- ❑ Engagement des référents INL à contacter les autorités compétentes pour obtenir des informations non détenues par l'Agence (art. 8, alinéa 9 bis, du décret législatif n° 136/2016, complété par le décret législatif n° 122/2020 transposant la Directive 2018/957 UE)





**MERCI**  
**POUR VOTRE ATTENTION**

